



Municipalité de Sorvilier
Rue Principale 18 – 2736 Sorvilier
Tél : 032 492 18 29
Ouvert le lundi de 16h à 18h30
www.sorvilier.ch
adm.sorvilier@bluewin.ch

**NOUS VOUS SOUHAITONS DE
JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE**

BULLETIN D'INFORMATION

Administration municipale

Le Bureau municipal sera fermé durant les Fêtes de fin d'année, soit du lundi 21 décembre 2015 au vendredi 1er janvier 2016. Réouverture le lundi 4 janvier 2016 aux heures habituelles, soit le lundi de 16h00 à 18h30.

Le Conseil municipal a nommé Mme Sandra Aubry, de Bellelay, en qualité de Secrétaire municipale pour succéder à Mme Rachel Racine dès le 1^{er} janvier 2016. Nous souhaitons plein succès à Madame Aubry dans l'accomplissement de son nouveau travail.

Ordonnance du Conseil municipal sur le Tarif des émoluments relatif au règlement concernant les déchets

Le Conseil municipal de Sorvilier, se fondant sur l'article 3 du Tarif des émoluments relatif au règlement concernant les déchets du 15 décembre 1992, arrête :

1. Emolument de base : fr. 70.00 par contribuable
2. Par contribuable on entend « personne physique majeure » (1^{er} janvier de la 18^{ème} année)

La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Ainsi délibéré et approuvé par le Conseil municipal de Sorvilier dans sa séance du 28 octobre 2015.

Ordures ménagères

Les personnes à mobilité réduite peuvent faire appel à la Municipalité pour amener leurs sacs à ordures ménagères jusqu'aux conteneurs semi-enterrés.

Entretien des routes communales

Le sablage et le salage des routes seront réduits durant cet hiver en raison des coûts et de l'environnement, les chemins n^{os} 874, 961, 963, 969 et 976 ne seront pas dégagés avant le 1^{er} avril. Tout citoyen désirant faire déblayer sa place privée ou un chemin pendant la période hivernale doit faire une demande écrite auprès du secrétariat municipal, suivant la surface à déblayer un émolument sera perçu. Toutefois, le Conseil municipal décline toute responsabilité quant aux dégâts causés par les remparts de neige, il ne peut être tenu responsable en cas d'accidents survenus sur les routes et les trottoirs, car chacun doit s'adapter à la situation.

Vote par correspondance

Suite à quelques constatations faites lors des récentes votations et élections, nous vous rappelons que les cartes de légitimation doivent être **signées** lors du vote par correspondance, l'enveloppe de vote et la carte de légitimation doivent être introduites **conjointement** dans l'enveloppe-réponse, celle-ci peut être déposée dans la boîte aux lettres du secrétariat communal jusqu'au **samedi précédent la votation à 18h00**.

Site Internet www.sorvilier.ch

Le nouveau site Internet de la commune, disponible depuis le 1^{er} février 2015, contient beaucoup d'informations pouvant vous être utiles dans votre quotidien et des communications y sont régulièrement mises à jour. N'hésitez pas à le consulter.

Rapport d'analyse de l'eau potable

Un échantillon d'eau prélevé dans une fontaine du village le 5 octobre 2015 a été analysé par le laboratoire cantonal. L'échantillon était en règle au regard des qualités microbiologique, physique et chimique. Toute l'eau est traitée par des rayons UV. Pour des renseignements supplémentaires, veuillez contacter M. Jean-Marie Koller au 032 492 26 64.



Service des eaux

Le Service des eaux vous recommande de surveiller vos conduites pour éviter des dégâts dus au gel.

Permis de construire accordés

Trois permis de construire ont été octroyés ces derniers mois par la Municipalité :

- Mme et M. Marlène et Jean-Pierre Mohni - Niederhäuser : construction d'une maison familiale ;
- M. Jean-Marie Koller : tubage du canal de fumée existant et réouverture en toit ;
- M. Adrien Voutat : ouverture d'une porte-fenêtre, pose de stores et d'un cabanon.

Péréquation financière

Le Canton de Berne nous versera fr. 45'346.00 de prestation complémentaire versée au titre de la réduction des disparités, fr. 91'774.00 de prestation complémentaire accordée aux communes supportant des charges géotopographiques excessives, ainsi que fr. 2'157.00 de prestation complémentaire accordée aux communes supportant des charges sociodémographiques.

Contrôle de caisse à l'improviste

Un contrôle de caisse à l'improviste a eu lieu le 27 octobre par la Fiduciaire Soresa et tout a été trouvé parfaitement en ordre.

Assemblée municipale : jeudi 10 décembre 2015

Nous vous rappelons que la prochaine Assemblée municipale aura lieu le jeudi 10 décembre 2015 à 20h00 à la salle de l'Administration communale.

Fête des sapins : samedi 12 décembre 2015

La traditionnelle Fête des Sapins, organisée par la Bourgeoisie, aura lieu au Hangar du Prés des Colons le samedi 12 décembre 2015. Venez nombreux soutenir les organisateurs de cette manifestation.

Avec nos meilleures salutations.

CONSEIL MUNICIPAL

Sorvilier, novembre 2015